

Programmation des concours et examens professionnels

_pour l'année 2026 a été publiée récemment.

Cela donne un aperçu des échéances à venir et peut vous aider à mieux vous projeter dans la préparation des épreuves à venir.

Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure de la publication des arrêtés spécifiques liés à chaque concours ou examen professionnel, afin de vous donner toutes les informations nécessaires.

À noter qu'un concours TFR est annoncé sans qu'il soit encore confirmé, nous espérons qu'il s'agit bien du concours évoqué dans le cadre du chantier ATLS conduit par la DCER : [Compte rendu du GT ATLS du 16 septembre 2025 – Élan Commun](#)

Nous vous informerons à l'issu du prochain GT programmé la semaine prochaine.

Pour vous aider à préparer ces examens et concours :

- Vous disposez de 5 jours par an de dispense de service pour suivre les actions de formation de préparation aux

examens et concours. (Article 21 du décret n°2007-10 du 15 octobre 2007 et pour les agent·es non titulaire, article 6 du décret n°2007-1942 du 26 décembre 2007).

Des informations utiles sur le site : concours.agriculture.gouv.fr/ :

- Consultez **les attendus et les rapports de jury des sessions précédentes** pour comprendre les exigences de l'examen.
- Pratiquez avec **les annales des épreuves passées** pour vous familiariser avec le format et le niveau de difficulté.
- Prenez connaissance **des arrêtés fixant la composition des jurys** pour savoir qui évaluera les épreuves.
- Vérifiez **les programmes des épreuves** pour connaître les sujets qui seront abordés.
- Consultez **les plannings des épreuves orales**.
- Retrouvez **les résultats d'admissibilité et d'admission** pour connaître votre statut après chaque épreuve.

Des formations d'aide à la préparation :

- Vous pouvez consulter le site Internet de la formation continue : <https://formco.agriculture.gouv.fr/>

– Dossier RAEP :

- Des formations « **Dossier RAEP** » et « **Préparation à l'oral** » pour vous accompagner peuvent être proposées par certaines délégations régionales Formco.

- Un module de formation en ligne et en distanciel intitulé « Élaboration d'un dossier de RAEP » est proposé en autoformation sur la plateforme MENTOR : <https://mentor.gouv.fr/local/catalog/pages/training.php?trainingid=771>
- Pour accéder aux offres interministérielles, elles sont consultables sur le site Internet de gestion de l'offre de formation interministérielle « Safire » : [https://www.safire.fonction-publique.gouv.fr/.](https://www.safire.fonction-publique.gouv.fr/)